



## Notice pour compléter l'acte de caution

Par le cautionnement, la caution donne sa garantie au locataire pour le cas où ce dernier serait défaillant dans son exécution du contrat de bail auquel il a souscrit.

La caution doit s'identifier :

- > **Le nom :** Il s'agit du **nom patronymique**.  
(Pour les femmes:
  - ° mariée : indiquer le nom de jeune fille puis le nom de l'époux (précédé de la mention « mariée »)
  - ° Veuve : indiquer le nom du conjoint défunt (précédé de la mention « veuve »)
  - ° divorcée : indiquer le nom de l'ex-époux (précédé de la mention « divorcée »)
- > **Le ou les prénoms :** Ils sont ceux de votre état civil. Vous prendrez soin de souligner votre nom usuel.
- > **La profession :** Inscrivez votre profession, si vous en exercez une. Dans le cas contraire, vous préciserez votre situation (ex : chômeur, retraité, sans profession...)
- > **Marié(e), pacsé(e), célibataire :** vous indiquez ici votre situation familiale. Si vous êtes marié(e), il est nécessaire de préciser votre régime matrimonial. Ainsi si :
  - le mariage est sans contrat (régime de la communauté réduite aux acquêts). Dans ce cas il vous suffit d'écrire la mention « sans contrat ».
  - le mariage est avec un contrat. Dans ce cas vous inscrirez la mention « avec contrat ». Puis vous renseignerez le régime de communauté ou le régime séparatiste choisi.
- > **Nom du conjoint :** Ne remplissez ce champs que si vous êtes marié(e). **Attention si cela est le cas : votre conjoint devra aussi remplir un acte de caution. En outre, il apposera sa signature sur le vôtre (dans le champ réservé à cet effet) et vous signerez aussi le sien.**

Cabinet Philippe Laty  
Administrateur de Biens  
30 rue de Normandie -  
92 600 Asnières sur seine  
Tél : 01 47 33 44 22 -  
@ gcrancocell.laty@free.fr  
www.cabinet-laty.com

CAUTIONNEMENT  
LOCATAIRE UNIQUE  
LOCATAIRES MARIÉS OU PARTENAIRES PACSÉS



### I- Renseignements sur la caution

#### Identité

Nom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_ Marié (indiquez le régime matrimonial) Pacsé, célibataire : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance :        /        /        Nom du conjoint (NB : si vous êtes marié(e), votre époux (se) devra remplir séparément le même acte de cautionnement) : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_

#### Domicile actuel :

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_

#### Renseignements complémentaires :

Smartphone : \_\_\_\_\_ Véhicule : \_\_\_\_\_ Fixe : \_\_\_\_\_

La caution doit s'engager expressément par écrit en des termes fixés par la loi. Il vous suffira de recopier avec exactitude les mentions entre « » de la colonne de gauche, dans celle de droite. Cette tâche est fastidieuse, mais ce formalisme rigoureux impose que vous soyez le plus consciencieux possible. N'hésitez pas à bien lire ce que les clauses stipulent et ce à quoi elles vous engagent mais aussi à vous relire afin d'éviter toute erreur de recopiage.

### III/ Engagement de la caution

Dans cette colonne : <u>le texte à reproduire, de la main de la caution, à peine de nullité (article 22-1, loi du 6 juillet 1989) :</u>	Dans cette colonne : <u>Mention manuscrite de la caution</u> <u>Recopier le texte de la première colonne sur les champs ci-dessous :</u>
« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte, je, soussigné » --- à reproduire--->	 ----- ----- ----- -----

Lorsque les mentions de la colonne de droite sont en italiques sans « », il vous suffit d'effectuer de ce qu'elles prescrivent :

<i>Indiquer nom et prénom</i>	-----
-------------------------------	-------

*Ex : DUPONT Patricia*

Lorsqu'il y a des espaces dans la colonne de droite, vous pouvez les remplir si vous savez les renseigner vous-même. Dans le cas contraire, nous vous invitons à vous tourner directement vers nous (nous remplissons cette case ensemble) ou bien de vous renseigner auprès du locataire. NB : la durée du bail est en général de trois ans :

<i>Indiquer la durée du bail « -----ans »</i>	-----
---	-------

*Ex : trois ans / 3 ans*

Concernant la ligne concernant le « montant initial du loyer », il s'agit du montant du loyer hors charges :

<i>Indiquer le montant initial du loyer en lettres et en chiffres</i>	-----
« -----euros et -----	-----
-----centimes / -----€ »	-----

Pour les lignes qui s'intéressent à « la provision », vous devez y reporter les charges qui figurent au bail :

<i>- « la provision mensuelle de charges locatives s'élève à »</i>	-----
<i>Indiquer le montant de la provision mensuelle en chiffres et en lettre.</i>	-----
« -----euros et -----centimes / -----€ »	-----

Quand la mention laisse une alternative en précisant « indiquer au choix » puis « / » : recopier une des deux mentions possibles en italiques

« le loyer et la provision mensuelle de charges locatives étant payables par »	----- -----
Indiquer au choix : « mois / trimestre »	----- -----
puis au choix : « à échoir / à terme échu »	----- -----

Les mentions à la fin du document ne sont pas à recopier.

Il suffit donc de compléter les champs renseignant le lieu et la date de votre engagement. **Attention, cette date devra impérativement être postérieure à la date de conclusion du bail.**

Signez ensuite le document dans la première case. La seconde devra être signée par votre conjoint le cas-échéant :

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : « Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signé à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »

**III/ Informatique et libertés -confidentialité**

Les informations recueillies par le mandataire dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'exécution des présentes. Ces informations sont accessibles à l'agence aux coordonnées ci-dessus. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, la caution bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suspension des informations qui la concernent. Pour exercer ces droits, la caution peut s'adresser à l'agence, aux coordonnées ci-dessus.

Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le tribunal de \_\_\_\_\_ sera seul compétent.

Fait sur 4 pages en trois exemplaires

**BON POUR CAUTION**

A \_\_\_\_\_, le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature(s) : (si vous êtes marié(e), cet acte doit être signé des deux époux) :

--	--

**Attention : Ne pas oublier de parapher au bas de chaque page**

Paraphes :

Page 1

Suite au dos →